

Diplômes et niveaux de qualification

Les niveaux de qualification permettent de se positionner par rapport au marché de l'emploi. Ainsi, le titulaire d'un titre répertorié au niveau III est supposé apte à occuper une fonction nécessitant les connaissances et les compétences correspondant à un diplôme de niveau bac+2.

Niveau VI et V bis

- Sortie en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (de la 6^e à la 3^e),
- abandon en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

Niveau V

- CAP ou BEP,
- sortie de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale.

Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée, avec la capacité d'utiliser les outils et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution, qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont rattachées.

Niveau IV

- Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent,
- abandon des études supérieures sans diplôme.

Une qualification de niveau IV implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent. L'activité exercée concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et comporter des responsabilités d'encadrement et de coordination.

Niveau III

Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...

La qualification de niveau III correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur, sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome des responsabilités de conception, d'encadrement et de gestion.

Niveau II

Diplôme de niveau bac+3 ou 4 : licence, maîtrise ou équivalent.

À ce niveau, l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.

Niveau I

Diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, ce niveau nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche.

Sources : Insee, Commission nationale de la certification professionnelle

En savoir +

• Commission nationale de la certification professionnelle
<http://www.cncp.gouv.fr>

• Insee
<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/niveaux-formation.htm>